



CONSEIL NATIONAL DES UNIVERSITÉS (CNU) ENSEIGNANTS-CHERCHEURS

**Du 14 septembre
au 14 octobre 2015 :
vote par
correspondance en
un seul tour pour le
renouvellement
des élu(e)s CNU**

Le CNU se prononce sur les mesures relatives au recrutement et à la carrière des enseignant(e)s-chercheur(euse)s (PR et MCF).

Cette instance nationale est composée de 57 sections, dans lesquelles siègent des EC et des chercheur(euse)s, pour 2/3 élu(e)s et pour 1/3 nommé(e)s par le ministère.

Les collègues que vous allez élire siégeront pour la période 2015-2019.

**GÉRER LES CARRIÈRES DES ENSEIGNANT(E)S-CHERCHEUR(EUSE)S,
C'EST AUSSI DÉFENDRE UNE CONCEPTION DU MÉTIER.**

Les 1 308 candidat(e)s présenté(e)s ou soutenu(e)s par le Sgen-CFDT s'engagent à :

- mieux faire reconnaître l'ensemble des responsabilités collectives, administratives et pédagogiques pour que toutes les missions soient prises en compte lors de l'évaluation des dossiers ;
- prendre en compte, dans l'expertise des dossiers, les contextes d'exercice du métier : taille de l'établissement, EC isolé(e)s, environnement de recherche, composante d'affectation... ;
- garantir une équité de traitement (femmes/hommes, candidats étrangers) pour les candidatures à la qualification et la gestion des carrières ;
- déterminer des critères d'évaluation appropriés pour les candidat(e)s hors enseignement supérieur.

Pour un fonctionnement collégial et transparent du CNU :

- garantir une évaluation indépendante des dossiers et la transparence de la désignation des rapporteurs et des experts par les bureaux des sections ;
- consacrer un temps suffisant à l'examen de chaque dossier en session afin d'assurer l'audition systématique de deux rapporteurs pour tous les travaux du CNU et de permettre une appréciation collective des dossiers ;
- être à l'écoute des demandes, donner des conseils pour l'élaboration des dossiers et des informations sur les carrières ;
- diffuser largement une analyse détaillée des sessions du CNU ;
- partager les informations entre membres de toutes les sections pour promouvoir les bonnes pratiques.

Nouvelles compétences, nouveaux enjeux :

- le suivi de carrière des EC ne doit pas répondre à une logique d'évaluation, mais de conseil ;
- la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) doit être accessible de façon égale aux PR et aux MCF.

N'ATTENDEZ PAS LE 14 OCTOBRE POUR VOTER !